

Il s'agissait de remplacer M. Varroy, décédé. M. Varroy avait été réélu sénateur au renouvellement du 5 janvier 1893. Il avait eu 546 voix et M. Bernard qui avait eu la liste républicaine, 540, 100 étaient dispersés sur divers noms.

**La dynamite à Montcau-lès-Mines**

Montcau-lès-Mines, 10 juin.  
Une explosion de dynamite a eu lieu, cette nuit, à Montcau-lès-Mines, dans la maison de M. Michalowski, ingénieur des mines de Lens.

Les dégâts sont purement matériels et représentent une somme de 1,200 fr.

**Le comte de Chambord**

Orléans, 10 juin.  
Le Journal du Loiret annonce que M. le comte de Chambord garde encore la chambre, bien qu'un grand changement ait survécu dans son état, depuis son retour de Goritz.

**Suppression de traitement**

Tulle, 10 juin.  
L'Union républicaine de Tulle annonce que Mgr Douchaud, évêque de cette ville, est parti avant hier pour Paris, mandaté par le ministre des cultes. D'après la lettre du ministre, émise ce jour-là, Mgr Douchaud ne retirait pas ses ordres au sujet des évêques laïques de Brive, son traitement serait suspendu.

**Une grève à Paris**

Paris, 10 juin.  
A partir de demain matin, les ouvriers cordonniers quitteront les ateliers de la capitale et n'auront pas accepté le nouveau tarif de la dernière grève. Les patrons sont décidés à la résistance. Ils emploient des ouvriers étrangers, qui travaillent à un prix inférieur, et le nombre de ces étrangers augmente tous les jours.

**Une manifestation royaliste**

On lit dans l'Union :  
« Bangé, 10 juin, 11 h. matin.  
« Une imposante manifestation se prépare. Grande affluence à Bangé de tous les points de l'Anjou et du Beaugoale.  
« Des placards invitant les paysans à s'abstenir de venir à la réunion ont été immédiatement arrachés par la population.  
« M. Joseph de la Boullière présidera la conférence qui sera faite par M. André Barbès, avec la magnifique tente dressée à Château-Coin.

Le soir, grand banquet au château de Bordes, chez M. Louis de Launay, sous la présidence de M. de Launay, l'activité a tout préparé et ne saurait être trop louée.

**Qu'y a-t-il de vrai ?**

Paris, 10 juin.  
Un fait d'une extrême gravité se serait produit à Montcau. Le Journal la Bataille le rapporte en ces termes : « On commente généralement dans la ville de Montcau un grave incident survenu au cours du dernier exercice à feu du 122<sup>e</sup> de ligne. Le lieutenant colonel et un capitaine, placés à 400 mètres des troupes, qui tiraient à blanc, entendirent tout à coup deux balles siffler à leurs oreilles. Une enquête aurait été immédiatement faite, qui n'aurait rien donné. Ajoutons enfin que la Bataille a cru devoir, nous ne savons à quelle intention, publier cette nouvelle sous ce titre : « Riques des officiers ».

**Une conférence de M. Pelletan à Dijon**

Dijon, 10 juin.  
Aujourd'hui a eu lieu, dans la salle du théâtre, une conférence de M. Pelletan. Un millier de personnes environ y assistaient. Le conférencier a débuté en disant : « Je ne viens pas pour m'écouter de persennalités, ni de dissentiments locaux, mais uniquement de la question démocratique de la révision de la Constitution de 1875, votée par les républicains, mais faite par l'Assemblée au jour de l'heure dans le but de détruire la République ».

A l'appui de sa thèse, l'orateur cite comme auteurs de cette Constitution : MM. Wallon, Bocher, Buffet, représentants d'un parti qui M. Dufrane appelle sans nom et qui n'est que l'arbitraire servant tous les régimes sans arriver à se servir de tous.

M. Pelletan se déclare partisan de la suppression du Sénat, qu'il appelle le refuge des réprouvés du suffrage universel. Il ajoute que toutes les fois votées par la Chambre, l'usage du suffrage universel, sont ajournées ou rejetées par le Sénat. Il cite notamment la loi d'exil des princes, le serment judiciaire et la loi sur les syndicats ouvriers.

Si la Chambre ne fait rien, dit l'orateur, la faute en est au Sénat. Nous n'avons pas de souveraineté nationale, parce que nous n'avons pas la souveraineté du suffrage universel.  
M. Pelletan proteste contre l'acception, qui a été faite contre son parti, d'être l'allié des républicains dans le Sénat.  
L'orateur dit qu'il est l'intéressé du parti républicain de sauvegarder le suffrage universel et de ne pas laisser passer le drapeau de la souveraineté nationale aux mains des bonapartistes, comme en 1851, et la loi du 31 mai.

Faisant un tableau saisissant de la Commission, il dit qu'il est opposé à toutes les révisions violentes. C'est pour cette raison qu'il demande la révision intégrale et immédiate de la Constitution, qui enlèvera les réformes dont le pays a besoin, sans massacres. (Applaudissements prolongés.)

M. Prial, avocat, développe ensuite divers arguments en faveur de la révision, au milieu des applaudissements de l'assistance.

Il manifeste le désir que tous les députés qui ont promis la révision, dans leur programme, viennent expliquer à leurs électeurs les motifs de l'ajournement qu'ils ont voté. Alors, dit-il, si les électeurs demandent la révision, les députés devront se commettre ou se démettre (Applaudissements prolongés.)

Un ordre du jour en faveur de la révision est voté ensuite par l'assemblée, à une grande majorité.

**Congrès de l'Arbreles**

Lyon, 10 juin.  
La séance a été ouverte à 3 heures, en présence de 600 délégués environ.  
M. Malfoy, délégué de Dommarin, est élu président.

M. Fays, Jeanin, Leblanc, Anglade, assureurs, MM. Imbert et Chaboulet sont élus secrétaires.

M. Fichet, rapporteur de la commission chargée de la vérification des pouvoirs des délégués, dépose son rapport conclu à l'exclusion de certains membres, appartenant au comité central et non munis de pouvoirs réguliers.

M. Guillaumont, du comité central, proteste contre la partialité de la commission.

Une vive discussion s'engage. Enfin les délégués du comité central se retirent en masse, sans attendre que le congrès ait statué.

Le congrès adopte ensuite un programme unique pour la démocratie du Rhône, ainsi qu'un projet d'organisation électorale départementale, et nomme une commission à cet effet.

M. Malfoy, président, propose un vote de blâme contre la conduite de M. Andrieux, député de la circonscription. Adopté.  
M. Jeanin dépose une proposition d'adhésion à la ligue républicaine. Adopté.  
Le congrès a été fermé par le discours de M. Malfoy, qui a été très applaudi. La séance est levée à 6 heures.

**Le citoyen Pougat**

Le citoyen Pougat, accusé de Louise Michel, fait savoir de la Conciergerie, qu'il est détenu en ce moment que l'ingénieur a désigné, a voté à défaveur d'elle, il n'a autorisé aucun avocat à développer devant la cour des considérations quelconques pouvant se rapporter à lui.

**Un télégramme à Victor Hingé**

Victor Hingé vient de recevoir le télégramme suivant :  
« Venise, 10 juin, 7 h. 20 soir.  
« Le peuple de Venise, étant place Saint-Marc, en commémoration de Garibaldi, a été chargé de vous envoyer son salut, à vous le plus grand poète vivant et l'ami de l'Italie et de Garibaldi.  
« Il exprime ainsi ses vœux de réconciliation et de cordiale entente entre l'Italie et la France ». (GAMIN.)

**Un vapeur français coulé**

Marseille, 10 juin, soir.  
Le vapeur Cochin, appartenant à la Compagnie de navigation de Marseille, a été coulé au large de Calcutta par un steamer anglais, Clann-Drummond.

Le Cochin avait un plein chargement à destination de Londres. Il avait été construit à Stockton en 1881, et comptait 3,172 tonnes. La machine était de la force de 400 chevaux. La valeur du corps et des machines représentait une somme de 1,700,000 francs, dont un million était assuré à Marseille et un demi-million à Paris. Le reste de la somme était gardé à découvert par la Compagnie nationale.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes à déplorer.

**Un terrible incendie**

Rennes, 10 juin.  
Un incendie considérable a eu lieu ici cette nuit. Le feu a pris à deux heures et demie, aux ateliers de menuiserie de M. Coignin et s'est étendu à la rue de la République. Les ateliers de M. Lucasseau, ainsi que cinq immeubles, ont été détruits. Le feu n'était pas complètement éteint ce matin à dix heures. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

**Un déraillement**

Bénars, 10 juin, a.  
Le train qui rentre en gare à une heure 50 a déraillé. Les deux vices principaux ont été enroulés pendant trois ou quatre heures. Les deux trains express ont dû être transbordés.

**La vendetta en Corse**

Ajaccio, 10 juin, s.  
Des coups de fusil ont été tirés à Rappagiu sur un sieur Alphonse Don Pierre, âgé de dix-huit ans, par un nommé Orsoni et par son fils. La mort a été instantanée.

**Une rencontre de trains**

Le train de voyageurs n° 7, venant de Courcelles, a été tamponné sous le tunnel des Buis-Chaumont, vers une heure de l'après-midi, par un train de marchandises chargé de bouts, venant de la gare de Montparnasse.

Les mécaniciens et les chauffeurs de chaque train ont été blessés par la violence; plusieurs voyageurs ont été grièvement blessés et quelques autres fortement contusionnés.

**Les sauterelles en Afrique**

Alger, 10 juin, soir.  
L'avis le Châteauneuf arrive aujourd'hui. Le gouverneur s'embarque ce soir. Il se rend, dit-on, à Paris, dans l'espoir de hâter le vote du crédit de cinquante millions proposé par son administration pour procéder à la colonisation européenne, en expropriant près de trois cent mille hectares occupés par les indigènes. On sait que ce projet, vivement combattu dans la presse parisienne, sera également au Parlement.

Les sauterelles ont renouvelé leur apparition dans le cercle de Tiarat, province d'Oran. Un officier des affaires indigènes a été envoyé sur le point menacé pour diriger la destruction des requêtes nouvellement éclos, qui sera opérée par des détachements de troupes.

On mande de Biskra, province de Constantine, que le cheikh de Sidouka a été arrêté et mis en prison. Il doit comparaître devant les tribunaux militaires sous l'inculpation de détournement considérable de fonds destinés au paiement de l'impôt.

Un télégramme d'Al-Sefra annonce que Si-Silman-bou-Kaddour ayant renoncé à Oued-Dib s'est réfugié à l'Oued-Guir, serait actuellement campé dans les environs de Kenzato. On croit qu'il s'est décidé à venir faire sa soumission.

**ÉTRANGER**

**Le congrès eucharistique de Liège**

On lit dans l'Univers :  
« Liège, 10 juin.  
« Trois idées ont dominé le congrès : la réparation individuelle, la réparation par les associations, la réparation par la société, à Jésus-Christ, qui est amour et miséricorde, qui seul est le maître de la vie, la résurrection.  
« C'est à Jésus-Christ, victime de miséricorde et d'amour, qu'il appartient de pénétrer toutes les sphères d'activité de la vie sociale.  
« Il y a eu d'admirables discours de M. Belcaux, à Liège, et de M. Verbeke, à Valenciennes, sur la presse et les processions, de M. Schorderet sur l'œuvre de St-Paul, œuvre de réparation et d'apostolat.  
« La foule est immense, et la procession s'anime de plus en plus. Malheureusement le temps est incertain ».

**Un concile aux Etats-Unis**

Rome, 10 juin.  
Il y a un mois environ, le Journal l'Italie annonçait l'intention du Pape de convoquer un concile aux Etats-Unis. Le Journal en question dit rétrospectivement que cette nouvelle se confirme.

Léon XIII serait représenté à ce concile par un canoniste romain d'une grande erudition.

L'assemblée se tiendrait sans doute à New-York. Les évêques et archevêques américains sont allés à Rome en partant, pour se consulter avec le Pape.

**Tremblements de terre en Espagne**

Madrid, 10 juin, soir.  
Six secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Villanueva et à Alberique, près de Castellon (province de Valence).

Les habitants, épouvantés, se sont enfuis dans la campagne.  
Il n'y a eu, jusqu'à présent, aucune victime.

**BULLETIN ÉCONOMIQUE**

**Importation du charbon belge en France**  
Pendant les trois premiers mois de cette année la Belgique a exporté 989,546 tonnes de houille contre 943,020 tonnes pendant la même période de 1892.

La France seule entre dans le chiffre total de cette consommation pour 908,401 tonnes, soit près de mille wagons de charbon par jour.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ROUBAIX**

**LE CONCOURS FÉDÉRAL DE TIR.** — On connaît le but des sociétés de tir qui, depuis quelques années, se sont heureusement multipliées dans notre région. Ce but, essentiellement patriotique, emprunte aux éventualités qui nous menacent sans cesse, une importance comprise du public, si en jeu par la multiplicité des adhésions qui arrivent de toutes parts aux sociétés de tir.

L'Europe traverse bien plutôt une période armistice qu'une période de paix. Les derniers événements militaires ont ravivé des haines qui

se transmettent pieusement de génération en génération et mutilés des territoires qui devaient rester entières dans l'intérêt même de la paix générale.

La France a été la grande victime de ces boulevers militaires. Après la défaite elle en a recherché les causes. Elle a reconnu que l'une d'elles était dans son éloignement des associations et des exercices qui entraînent l'esprit militaire et forment des citoyens capables de se transformer en soldats au jour du danger.

De cette constatation sont nées ces associations patriotiques, qui, sous le titre de sociétés de gymnastique ou de sociétés de tir, prennent chaque jour une place plus grande dans notre vie publique.

Afin de rendre plus pratiques encore les résultats de ces associations, en créant une émulation entre les diverses sociétés, on les a fédérées et, chaque année, un grand concours a lieu au siège de l'une d'elles désignée par la voix du sort.

Roubaix a eu la première de ces concours pour les sociétés de tir.

Le succès était assuré, mais il a dépassé toutes les espérances, grâce à la générosité de plusieurs membres d'honneur, qui ont offert des prix dont quelques-uns sont de véritables œuvres d'art, dont quelques autres ont une grande valeur intrinsèque.

C'est ainsi qu'un concours de Roubaix, le premier prix se composait d'un service en vermeil, offert par M. Pierre Gâteau, président d'honneur, et qu'on n'estime pas moins de deux cents francs.

Le second prix est un bronze, également offert par M. Pierre Gâteau, dont la générosité est insupportable. Ce bronze représentait un soldat d'infanterie, en tenue de campagne, bourrasqué sa pipe tandis qu'il regardait la fouille l'horizon afin d'éviter les surprises de l'ennemi.

Nous n'aurions pas voulu énumérer la liste considérable des récompenses qui seront distribuées aux vainqueurs.

C'était dimanche la journée officielle du concours fédéral.

M. le Préfet du Nord avait promis de se rendre au siège du Cercle des Carabiniers roubaixiens, siège du concours fédéral.

Au dernier moment il a été empêché. Il s'est fait représenter par M. le conseiller de préfecture Juppé.

Nous n'aurions pas dû nous attendre à une telle absence, mais les commentaires déshonorants auxquels a donné lieu, l'abstention des représentants de l'autorité militaire dans une fête ayant un caractère éminemment militaire et patriotique, ne nous ont pas empêchés de continuer.

M. Juppé est arrivé au Cercle des Carabiniers roubaixiens vers trois heures.

M. le Président Harincoek, accompagné des membres de la commission, de M. Gungl, secrétaire général de la Mairie remplaçant le Maire empêché, de plusieurs représentants de la presse et d'un grand nombre de membres du Cercle, a fait les honneurs du Stand à M. Juppé qui en a admiré l'intelligente distribution.

M. Juppé avait été reçu à la gare par MM. Candelier, président de la fédération; Pierre Gâteau, président d'honneur du Cercle des Carabiniers roubaixiens et M. Harincoek. Après sa visite au Stand, M. Juppé s'est fait présenter les listes qui ont obtenu, jusqu'à ce jour, les meilleurs résultats.

Il vient de partir, accompagné de MM. Laverd, d'Headin, MM. Nison et Vouzelle, de Roubaix, M. Dervaux de Tourcoing, et M. le docteur Watel de Douai, qui sont absents.

La Grande-Harmonie a été érudite, sous l'impulsion de M. Victor Delanoy, et avec cette perfection et ce sentiment artistique qui en ont fait la première société de France, plusieurs morceaux. L'un d'eux, Pandore, a valu à l'auteur, présent à la réunion, une ovation des plus flatteuses et des plus enthousiastes.

On s'est ensuite rendu dans le salon réservé. Après quelques mots de félicitations à l'adresse de M. Victor Delanoy, M. Juppé a dit aux membres de la fédération des Carabiniers roubaixiens que son voyage avait été pour lui une véritable initiation à la vie sociale et à la vie de la patrie.

M. Gungl, secrétaire général de la Mairie, a été élu président de la séance. M. le Maire, présent par délégation, a dit que l'administration municipale, comme l'administration centrale, suit avec intérêt les travaux de la fédération et qu'elle applaudit à leurs succès.

M. Juppé a remercié M. le Président les prix accordés par le ministre de la guerre.

M. Juppé est ensuite reparti pour Lille, et la réunion s'est prolongée assez longtemps encore.

**NECROLOGIE.** — M. Faldherbe, ancien instituteur, Officier de l'Instruction publique, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme.

Les anciens élèves et les nombreux amis qu'il compte à Roubaix s'associeront, comme nous, au deuil qui vient de le frapper.

Les funérailles de Madame Faldherbe auront lieu mardi à 9 heures et demie à St Martin.

**LE CHORAL NADAUD.** — Dimanche soir, vers 9 h. 1/2, chez M. Vouzelle, rue Neuve, le Choral Nadaud s'est réuni à son président d'honneur les insignes de la société.

Après une excellente exécution de quelques morceaux, M. Nadaud a adressé de chaleureuses félicitations à leur chef et tout particulièrement à leur chef, M. Massart, dont le Tout-Roubaix dilattant apprécie le talent, et a exprimé toute sa satisfaction d'être président d'honneur d'une société à laquelle un glorieux avenir était réservé.

**UN MYSTÈRE.** — Ce matin, à cinq heures, un agent de police a trouvé sur la rive droite du canal de Roubaix, près de l'École de natation, différents effets d'habillement, entre autres un chapeau haute forme, une redingote noire, une montre.

Deux sacs de la redingote on a trouvé une carte portant le nom d'un jeune homme de ce nom.

Y a-t-il suicide, ou crime ? Le jeune homme en question n'a pas été revu depuis hier, et les recherches faites dans le canal pour trouver son cadavre n'ont pas abouti.

**VOLS DE FORTE-MONNAIE.** — C'était hier la « ducaze » de l'Union, près du pont Morel. Il y avait foule. Des pick-pockets ont profité de cette affluence pour dérober les porte-monnaies, à un dizaine de personnes. Les auteurs de ces vols n'ont pu être découverts.

est âgé de 23 ans. Il se nomme Jules Delgrange.

Rue Beaurewart, le nommé Florentin Pollet, ne venait pas payer les consommations qu'il s'était fait servir dans un établissement. Il a aggravié son cas en insultant et en frappant l'agent qui lui faisait des observations.

Rue de Lille, un journalier, Fortuné Dubus, avait causé un nombreux rassemblement. Il avait été des coups de pied et des coups de poing, l'agent qui l'engageait à rentrer chez lui. On a eu beaucoup de peine à le conduire en prison.

Un camarade à Dubus, Jacob Cyr, avait voulu à plusieurs reprises l'arracher des mains de la police, a été arrêté.

**TOURCOING**

**LA PLUIE.** — Un piston fut surpris par la pluie qui tomba samedi avec une abondance inaccoutumée, sur le chemin qui conduit de la Croix-Rouge à Mont-à-Lain.

Il avait de l'eau jusqu'à la cheville. Un fermier aperçut et l'engagea à passer sur sa propriété qui dominait la route.

Le piston accepta cette offre obligée, mais quand il fut au bout du champ, il eut à sauter un ruisseau qui la pluie venait de grossir considérablement et dont il n'appréciait pas bien le largeur.

Il sauta en effet, mais au lieu de gagner l'autre bord, il tomba au milieu du fossé avec de la tête et des pieds dans l'eau.

Personne n'était là pour lui venir en aide, et il fut bien de la peine à se tirer d'embaras.

**DELIT DE PÊCHE.** — Une contravention a été relevée à charge de Emilie Lepiat, mécanicienne, et François Vandembeker, tissier, pour délit de pêche.

**ACTE DE PROBITÉ.** — Joseph Bernard est un honnête marchand de ciments, qui demeure au numéro 28 de la rue de Conlon.

Il a trouvé une facture acquittée s'élevant à la somme de 51 fr. 50, et portant la signature d'un négociant de notre ville.

Il s'est empressé de la faire remettre immédiatement au signataire.

**UN VOLEUR.** — Jean-Baptiste Dénaire, ouvrier couvreur, âgé de 47 ans, est né à Marquain (Belgique).

Il se promenait dimanche sur la place Charles-Roussel, et semblait examiner avec indifférence les étalages des marchands.

Cependant quelques objets excitèrent sa convoitise. Une paire de pantoufles, une paire de bottines, un parapluie et une brosse de hanchisseur avaient successivement abandonné leurs propriétaires pour passer dans ses mains.

Quatre marchands avaient été volés et ne s'en étaient point aperçus.

C'était un succès bien remarquable, mais il fut de courte durée.

L'agent Fannier, dont nous avons eu souvent l'honneur de parler, se rendit sur les lieux, et fut d'abord surpris de le voir intelligent, avait tout observé, tout vu.

Restitution des objets volés fut faite immédiatement, au grand contentement des marchands, par l'industriel qui n'est pas déçu.

**UN ABOÛTÉ PILOTE.** — Dhaluin, domestique de M. Six, retourna à son travail à Lin-selles, chez son patron, lorsque François Baert, qui l'avait engagé, se rendant à la messe, se fatigua, sollicite une place près de lui.

Dhaluin accéda au désir de Baert.

Le lendemain, Baert était malade, et avec une dextérité qui n'est pas d'un novice, il s'empara du porte-monnaie de son obligé conducteur, enleva les deux pièces de cinq francs qui s'y trouvaient et remit le porte-monnaie à sa place accoutumée.

M. Six descendit depuis quelques instants lorsque Dhaluin s'aperçut qu'il venait d'être victime.

**UNE CHUTE HÉRIBROISE.** — Un camion, chargé de balles de laine sortant de la rue du Midi pour se rendre à la gare.

Au coin de la rue des Carliers, la charge se déplaça et le camion menaçait de se renverser.

On le soutint à l'aide d'un second camion contre lequel on lança et dans lequel on versa une partie de la charge du premier.

Tandis que plusieurs ouvriers s'étaient pressés sur la route qui était élevée à quelques centimètres du sol, un travailleur, monté sur le second camion, donna une poussée vigoureuse au camion qui se renversa.

Tous ces efforts réunis redressèrent subitement le camion en détresse, et le travailleur, manquant de point d'appui, fut précipité d'une hauteur de deux mètres.

Heureusement qu'il était tombé sur une balle de laine qui vint fort à propos lui servir de coussin.

**L'ORAGE DE SAMEDI À MARCQ.** — Samedi dernier, vers une heure de l'après-midi, un violent orage s'est abattu sur la commune de Marcq-en-Baroeul.

La foudre a frappé la cheminée de la maison de M. Méresse, instituteur au Bourg, et en a démolie une partie. Plusieurs briques sont tombées avec un grand bruit dans la cour.

Pris d'un éblouissement, sans doute, comme celui qui survint au vent, il est tombé d'une hauteur de cinq mètres. Dans sa chute il a brisé la glace d'une des fenêtres du rez-de-châssée, dont les débris font un danger du moment. Une hémorragie s'en est suivie, qui a provoqué la mort.

**DORIGNES. — Terrible accident.** — Samedi, vers 11 h. 1/2 du matin, le sieur Fidèle Lemez, âgé de 43 ans, charretier, depuis dix-sept ans au service de la Compagnie des mines de l'Escaupelle, conduisait, avec trois chevaux quatre wagons sur la voie ferrée qui relie la ligne du Compagnie de fer du Nord à la fosse n° 4 de ladite Compagnie.

Le dernier fut pris entre le rail et le contre-pied gauche et fut pris entre le rail et le contre-pied gauche, en faisant des efforts pour se dégager, Lemez tomba à malheureusement que les quatre wagons lui passèrent sur le corps, lui coupant les deux cuisses à la hauteur du tronc. Ce malheureux est mort, quelques minutes après l'accident; il demeurait à Roor-Weandin et était père de six enfants.

**LA CHAPELLE.** — Des vols ont été commis à plusieurs reprises différentes dans l'église de la Chapelle.

M. le curé s'est efforcé déjà depuis quelque temps qu'on lui avait soustrait de la monnaie dans les tronc, mais il n'avait voulu rien en dire, espérant prendre le malfaiteur sur le fait.

Le dernier vol, dont on ignore l'importance, a été commis dans la nuit de dimanche lundi. On suppose que le voleur s'est laissé enfermer le soir dans l'église, et qu'il s'est servi de fesses de bois pour ouvrir les tronc qui s'étaient pas fracturés.

On soupçonne être l'auteur de ces vols un nommé Oscar Bel, repris de justice en résidence obligée à Fleurbaix.

**DUNKERQUE.** — Pendant la fête de Rosendél, un gain à été victime de son imprudence. Grimé derrière la voiture de sa femme Clodet, ni noter, le sieur Fidon, âgé de 9 ans, a perdu l'équilibre et a eu la jambe droite prise dans les rayons d'une roue. Le garçon est saisi et la cuisse fracturée. Le docteur Bykellack a donné les premiers soins au petit blessé, qui a été transporté à l'hôpital de la ville.

M. le curé s'est efforcé déjà depuis quelque temps qu'on lui avait soustrait de la monnaie dans les tronc, mais il n'avait voulu rien en dire, espérant prendre le malfaiteur sur le fait.

Une petite fille de 5 ans 1/2 (Clémence Couche), demeurant chez ses parents, rue Sainte-Barbe, 39, profitant de l'absence de sa mère, a ouvert la croisée et en se penchant est tombée du premier étage dans la cour. L'enfant a été grièvement blessée et a reçu les soins du docteur Erenard qui pense pouvoir répondre de ses jours.

La police municipale a mis la main sur le sieur Gérard, recherché par le parquet de Lille, pour de nombreuses escroqueries. Gérard, sous le nom d'Onésime Joseph, a fait aussi de nombreuses dupes à Rosendél et à Dunkerque.

Le sieur Danneke, journaliste, employé au déchargement d'un vapeur anglais, a reçu au l'épaulé droite un panier de minerai pesant 100 kilogrammes. Le choc fut si violent que cet ouvrier fut précipité dans la cale du navire et dans sa chute se fracture l'épaulé droite. Danneke a été transporté à l'hôpital.

On a aussi transporté à l'hôpital le nommé Henri Delrue, âgé de 23 ans, employé à la gare de fer du Nord. Delrue, en manipulant des caisses dans la gare de marchandises, est tombé et s'est déboîté le genou gauche.

**PAS-DE-CALAIS**

**LES VOTES DES SÉNATEURS DU PAS-DE-CALAIS** se sont répartis comme suit, dans la séance du samedi 9 juin :

Dans le scrutin sur l'amendement de MM. Dauphinet, Ancel, Claude, Barbey, Gustave Denis, Kiener, baron de Lareyny, comte de Saint-Vallier et Pouyet-Quartier, à l'article 20 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'élection des juges consulaires :  
Oui : MM. Boucher Cadart, Devaux.

A voté contre : M. Hugnet.  
N'a pas pris part au vote : MM. Demiautte